Termes de référence (TdR)

LRPS-2025-9200402

Développement des normes minimales de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) dans les établissements d'enseignement au Maroc

Titre	Sélection d'un Cabinet national/international pour le développement des normes minimales en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) dans les établissements scolaires au Maroc dans le cadre de l'approche des trois étoiles (AST)
Section	UNICEF Maroc – Éducation Section
Emplacement:	Rabat, Maroc, avec des missions dans le pays comme nécessaire et demandé par le Ministère de l'Éducation Nationale et l'UNICEF. Dans le cas d'une entreprise internationale, le consultant national doit réaliser 100 % de ses missions au Maroc. Le chef d'équipe international doit avoir 2-3 visites (8 à 12 jours au total) au Maroc.
Type de contrat	Contrat institutionnel
Durée	41 jours ouvrables / 4 mois (à temps partiel)
Date de début	Novembre 2025

Table des matières

1. Contexte et justification 3
2. Objectifs et portée des travaux 3
3. Livrables attendus et calendrier 5
4. Portée de la mission 7
5. Supervision et coordination 7
6. QUALIFICATIONS SOUHAITÉES, CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES OU EXPÉRIENCE 7
7. Dossier de soumission 8
8. Méthodologie d'évaluation des offres 9
9. AUTRES CLAUSES : LANGAGE DE LA LOI SUR L'AFFAIRE PUBLIQUE D'EXÉCUTION DE LA SÉCURITÉ 11
10. Procédure pour la soumission des propositions 11

1. Contexte et justification

Il est prouvé que la mise à disposition d'eau potable et d'installations sanitaires adéquates au sein des établissements scolaires améliore la santé, favorise la fréquentation et la rétention des filles, stimule la réussite scolaire, favorise l'égalité des sexes et favorise l'inclusion. Si les établissements scolaires jouent un rôle primordial dans l'offre d'éducation formelle, ils jouent également un rôle clé dans la promotion de bonnes pratiques dans divers aspects de la vie quotidienne. Les habitudes et pratiques établies dans les établissements scolaires tendent à accompagner les apprenants tout au long de leur vie. Les établissements scolaires jouent donc un rôle essentiel dans le développement d'une culture de bonnes pratiques en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

L'UNICEF Maroc soutient le gouvernement marocain dans le renforcement de ses efforts visant à garantir à tous les enfants d'âge scolaire un accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) sûrs, inclusifs et durables. Si des progrès significatifs ont été réalisés dans l'amélioration des infrastructures EAH dans les établissements scolaires, l'absence de normes EAH harmonisées au niveau national limite la cohérence de la prestation et du suivi des services entre les régions.

Conformément au programme mondial WinS de l'UNICEF et aux engagements du Maroc en faveur des droits de l'enfant, de l'éducation inclusive et de l'adaptation au changement climatique, cette consultation vise à élaborer des normes nationales WinS qui guideront la prestation, le fonctionnement et la maintenance des services EAH dans les écoles. Ces normes favoriseront l'amélioration de l'hygiène, notamment la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM), la résilience des infrastructures face au changement climatique et la responsabilisation des apprenants.

Cette mission de conseil débute à un stade où les bases ont été posées. Le consultant commencera par examiner les directives et politiques existantes en matière d'EAH élaborées par le ministère marocain de l'Éducation nationale (ME) et ses services. Une tâche essentielle consistera également à réaliser une cartographie complète des parties prenantes afin d'identifier tous les acteurs concernés, au sein et en dehors du ME, qui devraient être impliqués dans le processus d'élaboration des normes.

2. Objectifs et portée des travaux

L'objectif de cette mission est d'apporter un appui technique au Ministère de l'Éducation Nationale du Maroc pour l'élaboration et l'adoption de normes minimales pour les services EAH dans les établissements scolaires. Sous la supervision du spécialiste EAH d'UNICEF Maroc et en étroite collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, le consultant devra :

1. **Préparer une note méthodologique détaillée** pour l'identification des lacunes dans les services EAH dans les établissements scolaires au Maroc.

2. **Effectuer un examen des exigences recommandées au niveau international pour les services EAH dans les établissements d'enseignement,** ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes. Cette revue devrait inclure deux pays développés, deux pays du même niveau socioéconomique que le Maroc (pays à sélectionner par le ministère de l'Éducation et l'UNICEF, le consultant devant indiquer les

pays potentiels à étudier), ainsi que les départements concernés de l'OMS, de l'UNICEF et de toute autre institution internationale compétente.

3. **Revue et analyse** Politiques, directives et pratiques du ministère de l'Éducation relatives à l'EAH dans les établissements d'enseignement et identification des bonnes pratiques et des lacunes dans les cadres actuels.

4. **Cartographier les différents types d'établissements d'enseignement au Maroc** pour garantir que les normes couvrent tous les besoins des types d'écoles.

5. **Cartographie des parties prenantes :** Identifier tous les départements du ministère de l'Éducation, les autres ministères, les institutions publiques, les ONG, les partenaires du secteur privé et les acteurs communautaires concernés par l'EAH dans les établissements scolaires. Proposer et déployer un cadre de coordination ou un plan de consultation pour la participation des parties prenantes au processus d'élaboration des normes.

6. **Résilience climatique**

Lors de la finalisation des normes nationales minimales EAH pour les écoles, le consultant veillera à ce que les considérations relatives à la résilience climatique soient systématiquement intégrées. Cela comprend l'élaboration de normes fondées sur l'évaluation des risques et tenant compte des aléas climatiques tels que la rareté de l'eau, les inondations, les vagues de chaleur et les événements météorologiques extrêmes, conformément aux évaluations nationales des risques climatiques ; des normes relatives à l'utilisation durable des ressources, favorisant l'efficacité de l'utilisation de l'eau, la réutilisation sûre des eaux et l'adoption de technologies à haute efficacité énergétique ; des mesures visant à renforcer la résilience des infrastructures, telles que la protection contre les inondations, la collecte des eaux de pluie, le stockage de secours de l'eau et des systèmes d'assainissement résilients ; ainsi que des exigences en matière de préparation opérationnelle, y compris la planification d'urgence et la continuité des services EAH en cas de perturbations liées au climat, afin de garantir que l'environnement scolaire reste sûr, inclusif et propice à l'apprentissage face aux impacts du changement climatique.

7. **Feuille de route pour l'élaboration des normes**

Développer une feuille de route structurée pour le développement des normes nationales marocaines en matière d'EAH dans les établissements d'enseignement, y compris les échéanciers, les processus et les jalons.

Définir les composantes thématiques clés, par exemple l'approvisionnement en eau, les infrastructures d'assainissement, le comportement en matière d'hygiène, l'exploitation et la maintenance, l'environnement, la résilience climatique, l'accès inclusif, le suivi et l'évaluation et toutes les composantes du TSA.

8. **Facilitation et orientation technique**

Faciliter les consultations avec les parties prenantes au sein et à l'extérieur du ministère de l'Éducation, consultation visant à couvrir tous les types de parties prenantes.

Participez à un atelier en présentiel pour discuter et valider les normes proposées. L'organisation de l'atelier sera gérée par le ministère de l'Éducation.

Fournir des contributions techniques et des ébauches de composants standards basées sur des preuves, des meilleures pratiques internationales et la faisabilité locale.

Ces normes devraient être adaptées aux contextes nationaux et locaux et intégrer la dimension de genre, par exemple la nécessité de toilettes non mixtes et d'installations d'hygiène menstruelle, la dimension de résilience climatique, par exemple l'utilisation de sources d'eau non conventionnelles et l'éducation climatique, et la dimension d'inclusion, par exemple pour les personnes à mobilité réduite.

9. **Rédaction de normes nationales WinS**

Élaborer une première version des normes WinS marocaines, avec des niveaux de service définis et des directives techniques, pouvant être validées par le ministère de l'Éducation et ses partenaires. À la lumière des directives existantes et de l'examen des exigences internationales, proposer des normes minimales pour chaque type d'établissement (préscolaire, primaire, secondaire, internat, établissements secondaires, etc.). Le consultant devra identifier et cartographier tous les types d'établissements scolaires et garantir la disponibilité de normes minimales EAH pour chacun d'eux.

Finaliser une version imprimable et prête à l'emploi des normes en arabe et en français. Après validation, les normes minimales pour l'EAH dans les établissements d'enseignement seront regroupées dans un document unique, qui pourra ensuite être diffusé par le ministère de l'Éducation.

10. **Fournir des rapports mensuels et comme demandé par l'UNICEF** sur l'avancement de la consultation, y compris un résumé des normes adoptées.

3. Livrables attendus et calendrier

La durée de la consultation est estimée à 41 jours ouvrables sur une période maximale de 4 mois. Certaines tâches pourront être réalisées à distance, tandis que d'autres nécessiteront la présence physique du consultant au Maroc.

Livrable	Description	# de jours	Chronologie	Paiement
1. Rapport initial et plan de travail	Comprend une méthodologie détaillée, un calendrier, une approche de la revue de la littérature, l'engagement des parties prenantes et une cartographie typologique des écoles. Souligne l'alignement avec les	2	À la fin de la semaine 1	N / A

Livrable	Description	# de jours	Chronologie	Paiement
	piliers de la TSA et les critères sensibles au genre.			
2. Examen des cadres internationaux et nationaux	Analyse comparative des normes WASH dans les établissements d'enseignement de deux pays développés et de deux pays comparables ; examen des politiques existantes du ministère de l'Éducation et identification des lacunes et des bonnes pratiques.	8	À la fin de la semaine 4	20 %
3. Cartographie des parties prenantes et plan de consultation	Cartographie de tous les acteurs concernés (départements du ministère de l'Éducation, secteurs public/privé, ONG, communautés), avec un cadre de consultation proposé pour assurer la coordination du ministère de l'Éducation.	3	À la fin de la semaine 6	N / A
4. Typologie des types d'écoles marocaines et projet initial de structure des normes	Catégorisation des types d'écoles marocaines ayant des besoins spécifiques en matière d'EAH ; ébauche d'un plan de normes nationales utilisant la structure TSA (infrastructure, comportement, O&M), y compris la GHM, la résilience climatique et l'accessibilité.	2	Mi-Mois2	30%
5. Facilitation des consultations des parties prenantes	Au moins deux consultations nationales avec le ministère de l'Éducation et les partenaires concernés ; comprend des rapports de synthèse documentant les commentaires et le plan d'intégration.	6	Pendant le mois 3	N / A
6. Projet de normes nationales minimales pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements d'enseignement	Projet complet de normes adaptées aux types et contextes scolaires marocains ; comprend les piliers de la TSA, le genre, la GHM, la résilience climatique et une version imprimable.	8	Début du mois 4	20%
7. Cadre de suivi et d'évaluation des services EAH (E&M)	Proposition d'un système national de suivi des services EAH dans les établissements d'enseignement, incluant les outils, les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes.	4	Milieu du mois 4	N / A
8. Normes nationales finales et ensemble de mesures de mise en œuvre	Version finale du WinS du Maroc (Arabe et français) normes minimales avec modifications issues des consultations, cadre de S&E et documents prêts à être diffusés.	8	Mois 5	30%
Total	Novembre – Mars 2026	41 jours	5 Mois	100%

4. Portée de la mission

La mission couvre l'ensemble du territoire national. La consultation implique des travaux à distance et en présentiel, en lien avec ministère de l'Éducation nationale du Maroc, les collectivités territoriales, les agences techniques, les ONG, et les partenaires au développement.

5. Supervision et coordination

Le bureau d'études travaillera sous la supervision l'UNICEF et du Ministère de l'Éducation Nationale du Maroc.

Le bureau d'études sera tenu d'organiser une réunion de lancement avec l'UNICEF et le Ministère de l'Éducation Nationale du Maroc pour présenter sa méthodologie et son plan de travail. De même, le bureau sera tenu, à la fin de la consultation, d'organiser une réunion pour présenter les résultats de la consultation.

Les paiements sont subordonnés à l'examen et à l'approbation satisfaisants des livrables par le gestionnaire du contrat de l'UNICEF.

6. QUALIFICATIONS SOUHAITÉES, CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES OU EXPÉRIENCE

L'étude sera menée par une institution ou un cabinet de conseil accrédité, reconnu et hautement qualifié, possédant une expérience en EAH, en élaboration de lignes directrices et en analyse de politiques.

L'équipe sera composée d'un chef d'équipe et d'un consultant national, garantissant un équilibre entre les qualifications, les compétences et l'expérience mentionnées ci-dessous. Cette équipe principale doit également posséder une expertise en résilience climatique, ainsi que des experts en hygiène menstruelle et en hygiène des mains.

Si l'étude est menée par un cabinet international, celui-ci veillera à inclure un expert national (parlant couramment l'arabe) dans l'équipe. Compte tenu du calendrier prévu, de la nature spécifique de cette mission et de l'importance de comprendre le contexte politique local, les cabinets internationaux sont également encouragés à soumettre une proposition conjointe en partenariat avec un cabinet local.

L'équipe chargée de la prestation de services doit présenter le profil et les qualifications suivants :

Chef d'équipe

Le chef d'équipe doit :

- être titulaire d'au moins un master (ou équivalent) en EAH, ingénierie ou études environnementales ou tout autre domaine pertinent ;
- Justifier d'au moins 8 ans d'expérience dans la gestion de projets/missions similaires ;
- avoir réalisé ou supervisé au moins deux projets EAH de haut niveau idéalement dans le domaine scolaire.

- Expérience avérée dans l'élaboration de normes, l'appui aux politiques ou la rédaction de lignes directrices dans le secteur EAH.

Consultant national marocain

L'équipe doit comprendre un consultant marocain :

- titulaire d'un master (ou équivalent) en EAH, études environnementales ou bien d'un domaine d'études pertinent ;
- possédant une connaissance des études EAH et environnementales ;
- justifiant d'au moins 8 ans d'expérience significative dans la mise en œuvre ou l'accompagnement de projets/missions similaires.
- Excellentes compétences analytiques, rédactionnelles et de communication en français et en arabe,
- une connaissance pratique de l'anglais est un atout.

7. Dossier de soumission

Le dossier de candidature devra inclure une proposition technique et une proposition financière qui doivent être soumises sous forme de documents séparés dans des courriers électroniques séparés.

Format de soumission : Toutes les propositions techniques et financières doivent être soumises en **format PDF** ainsi qu'en **format Word pour la proposition technique et Format Excel pour la proposition financière**.

7.1 Proposition technique

Le soumissionnaire doit soumettre une proposition technique comprenant les éléments suivants :

a) Profil de l'entreprise avec la structure

b) Certificat d'enregistrement et certificat de constitution/d'établissement.

c) Méthodologie technique : la proposition technique devra décrire :

- la méthodologie et démarche proposée pour la réalisation de la prestation en prenant en considération les orientations fournies dans les termes de référence TdRs.
- Des variations peuvent être proposées sur la base de raisons techniques.
- Décomposition détaillée des éléments nécessaires pour démontrer le travail et la compétence de l'entreprise à exécuter la mission.
- Sur la base du calendrier proposé dans les termes de référence, un plan de travail provisoire et un calendrier sont nécessaires, c'est-à-dire qu'un plan d'action précisant le calendrier avec différentes étapes et activités doit être inclus.

- Composition de l'équipe et brève présentation de l'expérience et de l'expertise clés de chaque membre indiquant les livrables techniques dont ils seront en charge ;
- Élaboration d'un profil d'expertise en présentant deux exemples concrets (études ou missions) d'engagement de l'entreprise dans des activités et des missions similaires. L'entité doit démontrer son expertise dans la réalisation de missions similaires et justifier d'au moins huit ans d'expérience dans les domaines de l'EAH dans les établissements les établissements scolaires ou similaire, ainsi que dans le développement d'outils d'évaluation, de normes EAH et d'outils de suivi. Elle doit en démontrer l'efficacité en soumettant deux exemples de travaux pertinents.

d) Liste des références pertinentes des projets similaires.

e) Profils/CV mis à jour des membres de l'équipe listant des expériences/missions similaires et mettant en évidence celles sur lesquelles ils se concentrent

7.2 Proposition financière

f) Une proposition financière détaillant tous les coûts à facturer à l'UNICEF en fonction des livrables. Cela comprend le nombre estimé de jours de travail, les honoraires des consultant, tous les frais administratifs, les frais de déplacement internationaux et locaux, ainsi que toute exigence supplémentaire nécessaire à la réalisation du projet ou susceptible d'avoir un impact sur le coût ou la livraison des produits. Les frais de déplacement doivent être calculés sur la base de l'itinéraire le plus direct et du tarif économique. Les devis pour des tarifs en classe affaires ne seront pas pris en compte.

g) La proposition financière doit être soumise dans un fichier séparé, clairement intitulé Proposition financière.

h) Aucune information financière ne doit figurer dans la proposition technique.

8. Méthodologie d'évaluation des offres

L'évaluation des offres sera faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation technique et financière.

Evaluation de l'offre technique (max. 70 points)

Un score technique (St) avec un maximum de 70 points est attribué à la proposition technique.

Le score technique (St) sera attribué selon les critères ci-dessous :

Catégorie	Points (70 max)
Réponse globale	**10**
Respect général des termes de référence et des exigences de l'appel d'offres	5
Compréhension élaborée et articulée de la portée, des objectifs et des exigences générales de la mission.	5
Entreprise et personnel clé	**30**
Justificatif d'expérience de l'entreprise ; justifier d'au moins huit ans d'expérience dans des services similaires. Détails des contrats et références pour des travaux réalisés sur des projets similaires de moyenne et grande envergure au cours des deux dernières années. Moins de huit ans : 0 point, 8 ans et plus : 8 points. Une expérience préalable auprès des gouvernements nationaux ou de l'UNICEF ou autre agence UN est préférable.	8 2
Deux exemples de travaux pertinents antérieurs entrepris avec succès	5
La structure et la composition proposées de l'équipe pour cette mission. Les principales disciplines ? de la mission, l'expert principal responsable et le personnel technique et de soutien proposé, ainsi que leurs curriculums vitae (CV) sont fournis. Présentation de la structure organisationnelle et de la composition de l'équipe envisagée pour la mission, en détaillant notamment : les domaines d'expertises et de compétences du consultant chef de la mission et celles des membres de l'équipe technique proposé ainsi que leurs CV correspondants.	10
Le(s) membre(s) de l'équipe répondent aux exigences académiques	5
Méthodologie de fonctionnement	**30**
Proposition technique avec un plan de travail complet fourni pour répondre aux exigences globales (ToR) comprenant, la méthodologie, les outils, les principales activités de la mission, leur contenu et leur durée, leur phasage et leurs interrelations, les étapes clés et les indicateurs de performance.	20
Les livrables sont traités conformément aux termes de référence	5
Les délais proposés sont respectés	5

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR (sections 6 et 7) ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 49 points sur 70 sera rejetée à l'issue de cette première étape.

Les candidats retenus peuvent être invités à un entretien pour une nouvelle évaluation technique.

Offre financière (total 30 points)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère **(Om)** sera appréciée en fonction du prix global et de la cohérence dans la décomposition dudit prix global et recevra **un score financier (Sf)** de 30 points.

Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

Sf = 30 x Om/F

***Om** : Offre économiquement la moins chère*

***F** : Prix de l'offre*

Evaluation Finale de l'offre globale

Le score global **Sg** attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante :

Sg = St + Sf

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.

9. AUTRES CLAUSES : LANGAGE DE LA LOI SUR L'AFFAIRE PUBLIQUE D'EXÉCUTION DE LA SÉCURITÉ

Conformément à la Circulaire du Secrétaire général des Nations Unies relative aux « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels » (ST/SGB/2003/13), les entités et les personnes qui concluent des accords de coopération avec une agence des Nations Unies sont tenues de « prendre des mesures préventives contre l'exploitation et les abus sexuels, d'enquêter sur les allégations de tels actes ou de prendre des mesures correctives en cas d'exploitation ou d'abus sexuels ». Tout manquement à cette obligation « constitue un motif de résiliation de tout accord de coopération avec les Nations Unies ». Le prestataire est tenu de mettre en place des politiques explicites relatives à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels des bénéficiaires, y compris un engagement envers les six normes fondamentales de l'IASC (IASC/2002), et d'enquêter sur ces cas. Si le prestataire ne dispose pas des capacités suffisantes pour enquêter sur de tels cas, il doit demander l'aide de l'UNICEF. Tout soupçon raisonnable d'exploitation ou d'abus sexuels des bénéficiaires peut être signalé à l'UNICEF par toute personne qui le souhaite.

10. Procédure pour la soumission des propositions

Les soumissions devront être envoyées exclusivement par courrier électronique (e-mail) à l'adresse suivante : rabatbids@unicef.org, qui est la seule adresse e-mail acceptable. Les soumissions devront être envoyées **au plus tard le 27 octobre 2025 avant midi (GMT+1),** dernier délai de réception des offres, en mentionnant dans l'objet du message **« Appel d'offre : Services EAH /WASH dans les établissements scolaires)».**

Les propositions reçues à une autre adresse électronique seront invalidées.

Toutes les propositions soumises par courrier électronique devront être soumises sous forme de fichier PDF (Portable Document Format).

La **proposition technique** et la **proposition financière** devront être **envoyées sous forme de fichiers séparés** et clairement indiquées dans le nom du fichier ; par exemple. « Proposition technique de la société ABC.pdf » ; « Proposition financière de la société ABC.pdf ». Aucune information sur les prix ne doit être fournie dans la proposition technique.

Format de soumission : Toutes les propositions techniques et financières doivent être soumises en **format PDF** ainsi qu'en **format Word éditable pour la proposition technique et Format Excel pour la proposition financière**.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation (uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions), doit être adressée à :

- M. Noureddine Boutritiche à l'adresse e-mail : nboutritiche@unicef.org
- en copie M. Benyounes Moh à l'adresse e-mail : bmoh@unicef.org

Les questions doivent être reçues **au plus tard sept (7) jours calendaires avant la date limite de soumission des propositions soit le 20 octobre à Midi**. Les demandes reçues après ce délai ne seront pas prises en compte.